

ARPE NORMANDIE



Association Régionale pour la Promotion
de l'Eco-construction en Normandie

Charte de l'ARPE Normandie

Nous, signataires de la charte de l'ARPE, exprimons notre désir de respecter, dans l'acte de bâtir, la logique du vivant et les liens cordiaux existant entre l'être humain et la nature.

L'ARPE est un réseau d'acteurs de la construction écologique en Basse Normandie. Ces acteurs partagent trois convictions :

- L'éco-construction doit être **accessible au plus grand nombre**.
- L'économie est au service de l'homme et doit **respecter l'environnement**
- Le travail en réseau, le partage et l'échange des savoirs et savoir-faire sont nécessaires pour promouvoir nos valeurs et atteindre nos objectifs.

Une éco-construction **accessible au plus grand nombre** L'éco-construction et l'éco-rénovation ne doivent pas être réservées à une classe sociale. L'Intelligence des programmes et les choix techniques doivent permettre l'accès de tou·te·s à un habitat sain, confortable, économe et adapté au mode de vie des usagers. Pour que cet habitat soit accessible au plus grand nombre, le réseau s'attachera à faire connaître et promouvoir la construction et la rénovation écologiques en région.

La volonté de privilégier **une économie au service de l'homme et respectant l'environnement**. Lors de l'exploitation, de la transformation et de l'utilisation, des ressources naturelles à fin de construction, nous cherchons à réduire les déséquilibres provoqués par nos interventions sur l'éco-système et à préserver la biodiversité. Par exemple, la production d'agro-matériaux de construction ne se fera pas au détriment de la production alimentaire. Lors du choix des techniques de construction et de gestion des bâtiments, nous cherchons à optimiser l'utilisation des ressources locales, territoriales et planétaires, à court, moyen et long termes. Les matériaux non transformés représentent un gisement de

ressources permettant de répondre très favorablement à la plupart des contraintes et des attentes d'une construction contemporaine et ce, conformément aux règles de l'art. Ils peuvent également être une source de valorisation des productions et filières locales. La préservation et la réappropriation du patrimoine bâti, témoignage des savoir-faire, cultures et ressources des territoires, sont un fort enjeu social et économique. Les relations économiques doivent être équitables pour toute la chaîne d'acteurs de la construction depuis le producteur de matériaux jusqu'à l'utilisateur.

Les conditions de travail doivent respecter la sécurité, la santé et une juste rémunération des acteur·trice·s.

Un partage des savoirs et savoir-faire pour un travail en réseau

Le chantier est un lieu de formation, d'échanges sociaux, économiques et culturels et permet de passer de la logique de la division du travail à celle de la coproduction. Ces échanges constituent la richesse et la plus-value du réseau ; les acteur·trice·s viseront donc à les développer plutôt qu'à enfermer les connaissances et privilégier le corporatisme.

Le partage des savoir-faire s'entend entre professionnel·le·s mais aussi entre particulier·ère·s et professionnel·le·s ; il permettra de développer et capitaliser sur les retours d'expériences des différent·e·s acteur·trice·s.

Nos engagements :

Nous, usager·ère·s, auto-constructeur·rice·s, concepteur·rice·s, consultant·e·s, prescripteur·rice·s, fabricant·e·s, entrepreneur·euse·s, distributeur·rice·s de matériaux... agissons pour que :

- Les échanges économiques entre les intervenants de l'acte de construire soient fondés sur le respect mutuel et la valorisation de la qualité

du travail.

- Les matériaux soient appréhendés et utilisés d'une façon raisonnée en privilégiant ceux qui valorisent les ressources locales, le travail et le savoir-faire de l'ensemble des acteur·rice·s de la construction du producteur de matériaux aux personnes qui les mettent en œuvre.
- Les choix programmatiques soient réalisés en prenant en compte, au maximum, les besoins et souhaits des usager·ère·s et des caractéristiques du bâti existant le cas échéant.
- Les expérimentations de techniques ou de matériaux soient valorisées, mutualisées et capitalisées.
- Les services et activités proposés par les adhérent·e·s soient pensées en concertation et en complémentarité avec les autres membres du réseau.
- Les écosystèmes soient respectés et pris en compte tout au long du cycle de vie des projets auxquels nous contribuons (fabrication, mise en œuvre, utilisation, recyclage)

Nous professionnels nous engageons à : Nous comporter dans notre travail et notre métier conformément aux principes de cette charte; promouvoir l'esprit de cette charte et les actions s'y rattachant.
